



## Question sur le droit de mes enfants

Par **titi**, le **11/06/2010** à **19:01**

Bonjour,

je me suis séparé de mon ex avec lequel j ai eu 4 enfants a present je suis remplacé avec quelqu' un qui travail on va se marié et on a eu un enfant . MAIS 4 AUTRE ENFANTS VEULENT VOIR LEUR PERE QUI EST REPLACÉ MAIS CELUI CI NE LES PREND QUE TRES RAREMENT POURTANT JE LUI AI JAMAIS DEMANDER DE PENSION ALIMENTAIRE J AIMERAIS SAVOIR QU4ELLES RECOURS IL EXISTE POUR SAVOIR SI IL ET EN DROIT DE NE PAS DE SOCCUPER D EUX MEME S ILS ONT ETAIT RECONNU PAR LUI LEUR PERE

Par **kindermaxi**, le **12/06/2010** à **08:15**

Bonjour,

Le dvh est un droit et non un devoir, donc aucune obligation pour le parent en bénéficiant. Il vient, il ne vient pas, sur certaine ordonnance il y a juste une obligation d'en informer l'autre parent.

Certains débiteurs (pour votre cas le père) quand ils sont contraints de payer une pension, du jour au lendemain refont surface. Quand le porte-monnaie est touché, ça peut faire prendre conscience de plein de choses.

Bonne journée.